

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur-Fraternité-Justice
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et la Lutte contre l'Exclusion
COMMISSION Ad HOC/TAAZOUR



Avis D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D-INFRASTRUCTURES AU PROFIT DU REGROUPEMENT DE TAGA A MAGHAMA
AU GORGOL EN 2 LOTS DISTINCTS

- LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ LOCAL AVEC ABATTOIR
- LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D-UN COMPLEXE RELIGIEUX COMPRENANT UNE MOSQUEE, UNE MAHADRA ET UN LOGEMENT POUR IMAM

Consultation N°56 /2025/Ad-HOC/TAAZOUR/2025

Septembre 2025

Source de financement : Budget TAAZOUR

Année 2025

Vu la référence du PV d'évaluation cité à l'objet, la commission ADHOC d'évaluation des offres propose l'attribution suivante :

Proposition d'attribution :

Lot n° 1 :

La Commission ad hoc propose l'attribution provisoire du marché relatif aux **Travaux de construction d'un marché local avec un abattoir**, à **CBDM**, classée deuxième moins disant, dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et l'entreprise a été reconnue qualifiée. Le montant corrigé de l'offre retenue s'élève à **Trois million cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux ouguiyas (3 118 482 MRU)**, toutes taxes comprises, pour un délai d'exécution de huit (8) mois proposé par le soumissionnaire.

Lot n° 2 :

La Commission ad hoc propose l'attribution provisoire du marché relatif aux **travaux de construction d'un complexe religieux comprenant une mosquée, une mahadra et un logement pour imam (lot n°2)** au profit du regroupement de Taga, Maghama, Wilaya du Gorgol, au **Groupe Ets TECHYID/AMINA SALAH**, classée premier moins disant, dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et l'entreprise a été reconnue qualifiée. Le montant corrigé de l'offre retenue s'élève à **Deux millions huit cent vingt-quatre mille neuf cent vingt-trois ouguiyas (2 824 923 MRU)**, toutes taxes comprises, pour un délai d'exécution de cinq (5) mois proposer par le soumissionnaire.

Fait à Nouakchott, le 25 Septembre 2025

Recommandé par : Le Responsable d'appui aux Commissions Adhoc sous seuil	Approuvé par : Le Secrétaire Général / PI DIA Mamadou Abdoulaye
	